



CONSEIL COMMUNAL N° 9 DU 31 AOUT 2017

- 1.- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 juin 2017 - Approbation.

Administration générale

- 2.- Prestation de serment de Mme Diana PICONE en qualité de membre du Collège communal.

Conformément à l'article L 1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.), la Présidente du C.P.A.S. est invitée à prêter serment entre les mains du Président du Conseil communal en qualité de membre du Collège communal.

- 3.- Démission du groupe PS de Mme Valérie LAPLANCHE.

Le Conseil communal prend acte du courrier du 3 juillet 2017 par lequel elle démissionne du groupe politique issu de la liste PS.

- 4.- Conseil de Police - remplacement d'un membre effectif – Mme Sandra CAPRASSE.

Madame Virginie DEFRANG-FIRKET, Bourgmestre, étant membre de plein droit du Conseil et du Collège de Police, après le désistement de l'actuel membre effectif, un acte de présentation a été rédigé afin de désigner Madame Sandra CAPRASSE en tant que nouveau membre effectif du Conseil de Police.

- 5.- Conseil consultatif des aînés

La composition du Conseil consultatif des aînés est amenée à être modifiée comme suit : remplacement de Mme Nicole DEFLANDRE par M. Jean MARION, désignation de Mme Virginie DEFRANG-FIRKET comme Présidente et remplacement de Mme Virginie DEFRANG-FIRKET par Mme Angélique CHATIN.

- a. Remplacement de Mme Nicole DEFLANDRE par M. Jean MARION

- b. Désignation de Mme Virginie DEFRANG-FIRKET comme Présidente et remplacement de Mme Virginie DEFRANG-FIRKET par Mme Angélique CHATIN.

Personnel.

6.- Statut pécuniaire du personnel communal – Modification relative à l'ajout d'indemnités kilométriques pour les déplacements domicile- travail à vélo des agents communaux.

Suite à la non-approbation par la DGO5 de cette délibération du Conseil communal du 10 mai 2017 au motif de l'absence d'avis du Receveur, la même délibération est à nouveau présentée au Conseil communal avec un avis favorable du Receveur, tout en soulignant que pour que cet avis soit obligatoire il faudrait que les agents concernés effectuent globalement 454,54 km par jour, ce qui est bien entendu invraisemblable...

Accueil temps libre

7.- Nouveau règlement-redevance pour l'accueil extra-scolaire dans les écoles et l'accueil temps libre à Neupré.

Il y a lieu d'établir un règlement-redevance avec les différents tarifs pour l'accueil extrascolaire et accueil temps libre.

8.- Règlement d'Ordre Intérieur Accueil extrascolaire et Accueil temps libre à Neupré – A partir du 1er janvier 2018.

a. Accueil extrascolaire.

Il s'agit d'arrêter le nouveau ROI de l'accueil extrascolaire dans les écoles (garderies de 16h à 18h) en modifiant les dispositions du précédent ROI adopté en séance du 1er septembre 2016.

b. Accueil temps libre.

Il s'agit d'arrêter le nouveau ROI de l'Accueil Temps Libre à Neupré (Ateliers du mercredi et stages pendant les vacances scolaires) en modifiant les dispositions du précédent ROI adopté en séance du 1er septembre 2016.

Patrimoine

9.- Renouvellement des conventions d'occupation à titre précaire de la Commune de Neupré

L'établissement de conventions d'occupation à titre précaire relève des compétences du Conseil communal. Six conventions sont ainsi proposées au vote du Conseil communal.

a) occupation de locaux de l'école communale de Neuville Domaine par l'asbl Musique et Danse

b) occupation du préau de l'école communale de Neuville Domaine par l'Académie de Karaté Neupré asbl

- c) occupation du préau de l'école communal de Neuville Domaine par l'asbl Kaérobic
- d) occupation d'une partie des ateliers de la jeunesse de la Maison des Jeunes de Plainevaux par l'école communale de Plainevaux
- e) occupation d'une partie des alentours du terrain de football de Plainevaux par la société Mécasoudure
- f) occupation d'une partie de l'ancien terrain de football de Rotheux par des activités d'éducation canine.

Finances

10.- Fabrique d'église de Plainevaux - Budget 2018 - Approbation.

11.- Fabrique d'Eglise de Rotheux – Budget 2018 – Approbation.

12.- Fabrique d'Eglise de Neuville – Budget 2018 – Approbation.

Travaux

13.- Convention in house AIDE – Commune de Neupré – Actualisation de l'étude diagnostique de l'égouttage de l'entité de Plainevaux.

Il s'agit de marquer accord sur une convention entre l'AIDE et la Commune portant sur l'actualisation de l'étude diagnostique de l'égouttage de Plainevaux datant de 1977 afin notamment de :

- analyser de la situation actuelle;
- établir de la configuration d'égouttage à prévoir
- établir des priorités et évaluer le cout de chacune

Cette mission est confiée à l'AIDE sur base des principes de relation « in house » entre une commune et une intercommunale.

Cette prestation de l'AIDE représente un cout de 25.000 € HTVA qui seront facturés à la commune dès la remise du rapport final.

14.- Remplacement de la vanne de l'échangeur de chaleur de la piscine – Approbation des conditions et du mode de passation.

Il s'agit d'approuver les conditions et le mode de passation du marché.

Le mode de passation du marché choisi est la procédure négociée sans publicité.

L'estimation s'élève à 7.000 € TVAC.

Cela concerne le remplacement de la vanne équipant le dispositif d'échangeur de chaleur de l'eau destinée au bassin de natation dont la panne empêche le contrôle automatisé de la température de l'eau.

Les crédits nécessaires seront prévus en modification budgétaire 2 du budget extraordinaire 2017.

Revu de la décision du Conseil du 27 juin 2017 pour cause de modification de la procédure.

Vu les problèmes rencontrés en termes de contrôle de la température de l'eau, allant croissant depuis l'époque de la préparation du dossier pour le Conseil du 27 juin, une solution alternative a été dégagée permettant d'une part de gagner du temps et d'autre part de profiter de la présence de l'entrepreneur en charge du renouvellement de l'équipement de ventilation.

La présente délibération vise dès lors à lancer ce marché sur base du principe du marché complémentaire à attribuer à l'adjudicataire d'un marché initial.

15.- Acquisition de deux auto-laveuses pour les halls omnisports – Approbation des conditions et du mode de passation.

Il s'agit de fixer les conditions et de choisir le mode de passation dans le cadre de ce dossier.

Le mode de passation sera une procédure négociée sans publication préalable. Ce marché de fournitures consiste en l'achat d'auto-laveuses pour l'entretien des halls omnisports.

Le montant estimé de ce marché s'élève à 22.990 € TVAC.

Ces fournitures seront subsidiées à hauteur de 75% par Infrasports sous réserve de son acceptation.

16.- Adhésion à la convention « Ressourcerie du pays de Liège ».

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'adhésion à la « Ressourcerie du Pays de Liège » et à prévoir par voie de modification budgétaire la souscription d'une part sociale de 200€.

17.- Convention pour la collecte des déchets textiles ménagers - OXFAM.

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur la signature d'une convention pour la collecte des déchets textiles ménagers avec OXFAM.

18.- Convention pour la collecte des déchets textiles ménagers - TERRE asbl.

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur la signature d'une convention pour la collecte des déchets textiles ménagers avec TERRE asbl.

Divers

19.- Frais de téléphonie mobile pour Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, Bourgmestre de la commune de Neupré.

Il s'agit de la prise en charge des frais de téléphonie mobile de Madame la Bourgmestre conformément à l'article L1123-15 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD).

20.- Titre honorifique des fonctions de Bourgmestre - M. Arthur CORTIS

Il est proposé que le Conseil communal demande au Gouvernement wallon l'octroi du titre honorifique de la fonction de Bourgmestre pour Monsieur Arthur CORTIS.

HUIS CLOS puis DRINK